



Mademoiselle, Monsieur,



Vous allez faire une demande de surclassement pour participer à une épreuve ouverte à une catégorie d'âge supérieure à la vôtre.

Cette demande a pour objectif principal de vous demander d'effectuer un examen médical spécifique afin de pouvoir statuer sur votre demande.

Nous demandons donc de bien vouloir :

- ✉ Prendre rendez-vous avec le médecin de votre ligue ou à défaut un médecin qualifié en médecine du sport ;
- ✉ Vous rendre chez ce médecin avec votre dossier complet, à savoir :
 - La lettre destinée au médecin ;
 - Votre demande de surclassement avec l'extrait du Règlement Médical de la FFVoile ;
 - Vos résultats de l'électrocardiogramme (datant de moins de deux ans)¹ ;
 - Votre carnet de vaccinations.

Le médecin remplira la partie médicale de votre demande.

L'original de cette demande, dûment complétée et signée, accompagnée des copies des résultats de l'électrocardiogramme (tracé – compte rendu), devra être envoyée par la poste sous pli **CONFIDENTIEL** à l'adresse suivante :

**FFVoile - Mr le médecin Fédéral
17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS**

Elle devra être reçue par la FFVoile **15 JOURS AU MOINS AVANT LA DATE DE L'EPREUVE** concernée.

Vous recevrez ensuite par la poste votre demande signée avec l'accord ou non du Médecin Fédéral de la FFVoile.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez nous envoyer un mail à medical@ffvoile.fr.

Sportivement vôtre,

Le Médecin Fédéral.

¹ : Si vous n'avez jamais réalisé cet examen, vous devez en amont prendre rendez-vous chez un cardiologue ou voir si le médecin qualifié en médecine du sport peut réaliser cet examen.
Attention : cet examen n'est pas à réaliser en cas de demande de renouvellement.



NOTE DESTINEE AU MEDECIN



PARTENAIRE
OFFICIEL

Chère Consœur, Cher Confrère,

Vous recevez en consultation un sportif qui effectue auprès de la fédération Française de Voile une demande de surclassement pour participer à une épreuve ouverte à une catégorie d'âge supérieure à la sienne.

Cette demande a pour objectif principal de vous demander d'effectuer un examen médical afin de pouvoir statuer sur sa demande.

Un extrait du règlement médical de la FFVoile est joint à cette demande et pourra vous aider.

Il doit se présenter chez vous avec :

- Ses résultats de l'électrocardiogramme (datant de moins de deux ans) ;
- Son carnet de vaccinations.

Vous remplirez la partie médicale de la demande.

Il vous règlera directement vos honoraires qui ne pourront être pris en charge par la Sécurité Sociale.

En vous remerciant par avance, recevez, Chère Consœur, Cher Confrère, mes salutations confraternelles.

Le Médecin Fédéral.



Annexe 1 Règles de surclassement

Approuvées par le Conseil d'Administration du 25 février 2009



Principe général :

L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les règles définies à la présente annexe concernent :

A/ L'ensemble des épreuves inscrites au calendrier sportif de la FFVoile, excepté les Championnats de France Minimes et Espoirs :

Pour toutes ces épreuves FFVoile l'avis de course déterminera la tranche d'âge concernée. S'il ne le détermine pas, par défaut, l'épreuve sera considérée comme « toutes catégories » et aucun surclassement ne sera exigible.

Règles applicables :

1. Epreuves ouvertes aux licenciés âgés de 12 à 14 ans :

Les licenciés âgés de moins de 12 ans ne pourront pas participer à l'épreuve (pour les Championnats de France Minimes, voir le tableau joint).

2. Epreuves ouvertes aux licenciés âgés de 15 à 25 ans :

Possibilité de surclassement pour les licenciés âgés de 13 ou 14 ans (pour les Championnats de France Espoirs, voir le tableau joint). Les licenciés plus jeunes ne pourront pas participer à l'épreuve.

B/ Les Championnats de France Minimes et Espoirs et leurs épreuves de sélection :

Règles applicables :

Voir le tableau ci-après

C/ Compétence de la Commission Médicale de la FFVoile :

Les demandes de surclassement (cf. formulaire ci-joint) devront être **reçues, au plus tard 15 jours avant le début de la première compétition concernée**, à la Commission Médicale de la FFVoile, seule compétente pour accorder ledit surclassement.

Un exemplaire devra être conservé par le médecin de Ligue

La durée de validité du surclassement est limitée à trois mois.



**TABLEAU DES SURCLASSEMENTS
LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS ET LES EPREUVES DE SELECTION**



**PARTENAIRE
OFFICIEL**

<i>Séries aux Championnats de France Minimes et Espoirs</i>	<i>Age du coureur dans l'année du championnat</i>	<i>COMMENTAIRES</i>
MINIMES		
Optimist Garçon	12 à 14	AUCUN SURCLASSEMENT POSSIBLE
Optimist Fille	12 à 14	
L'Equipe Open	12 à 14	
Tyka Open	12 à 14	
Bic 293 OD 6.8 Garçon Minimes	12 à 14	
Bic 293 OD 6.8 Fille Minimes	12 à 14	
Flotte Collective Solitaire**	12 à 14	
Flotte Collective Double *	12 à 14	
ESPOIRS		
Laser Standard Garçon	15 à 20	AUCUN SURCLASSEMENT POSSIBLE
Wind Raceboard Open 7.8	17 à 20	
RS:X 8.5 Garçon (3)	15 à 18	
RS:X 8.5 Fille (3)	15 à 18	
Slalom 42 Open **	15 à 20	
Open 5.70*	15 à 25	
First Class 7.50*	15 à 25	
Match Race	15 à 25	
SURCLASSEMENT POSSIBLE SEULEMENT POUR LES COUREURS AGES DE 13 ET 14 ANS		
Europe Open	15 à 20	SURCLASSEMENT POSSIBLE SEULEMENT POUR LES COUREURS AGES DE 13 ET 14 ANS
Laser 4.7	15 à 16	
420 Masc/Mixte	15 à 20	
420 Fille	15 à 20	
29er *	15 à 22	
Bic 293 OD 7.8 Garçon Espoirs	15 - 16	
Bic 293 OD 7.8 Fille Espoirs	15 - 16	
Fire Race 120 Garçon	15 à 17	
Fire Race 120 Fille	15 à 20	
SURCLASSEMENT POSSIBLE SEULEMENT POUR LES COUREURS AGES DE 14 ANS		
Laser Radial Garçon	15 à 17	SURCLASSEMENT POSSIBLE SEULEMENT POUR LES COUREURS AGES DE 14 ANS
Laser Radial Fille	15 à 20	
15.5 Open	15 à 17	
SURCLASSEMENT POSSIBLE SEULEMENT POUR LES COUREURS AGES DE 15 ET 16 ANS		
SL 16 Open * (1) - (3)	17 à 20	SURCLASSEMENT POSSIBLE SEULEMENT POUR LES COUREURS AGES DE 15 ET 16 ANS
HC 16 Open * (1) - (3)	17 à 20	
Wind Raceboard Open 8.5 (3)	17 à 20	

* Open = Masculin, Féminin et Mixte

** Open = Masculin et Féminin

- (1) Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- (2) En respect des règles de la classe concernée
- (3) Prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale

Cadre réservé à la FFVoile

Demande reçue le :

.....

1^{ère} demande

Renouvellement



DEMANDE DE SURCLASSEMENT 2012

Valable 3 mois

Cet examen doit permettre de déterminer si un jeune présente des qualités morphologiques, physiologiques suffisantes pour régater dans la catégorie d'âge supérieure à sa catégorie normale.



PARTENAIRE OFFICIEL

Monsieur, Mademoiselle,..... Né(e) le :

N° Licence FFVoile : / Tél :/E-mail :

Adresse.....

Club Ligue

Support :Nom&date de la 1^{ère} épreuve concernée :

AUTORISATION DE L'AUTORITE PARENTALE

Je soussigné Monsieur, Madame

Déclare sur l'honneur disposer de l'autorité parentale

Autorise Monsieur, Mademoiselle

A bénéficier d'un surclassement pour une durée de 3 mois pour la pratique de la voile en compétition.

Fait à Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le

EXAMEN MEDICAL

Fait par le Médecin de Ligue ou un Médecin qualifié en médecine du Sport

Je soussigné Dr

Adresse

Téléphone Connaissant ce sportif depuis le :

Certifie avoir examiné Monsieur, Mademoiselle

Et avoir constaté :

+Un examen médical et psychologique compatible avec la pratique de la Voile en compétition. Une attention, toute particulière sera portée par le médecin pour rapporter pour rechercher d'éventuelles anomalies morphologiques au cours d'un examen statique et/ou dynamique, en particulier au niveau du rachis dorso-lombaire, ceci afin de prévenir tout risque d'aggravation aigue d'anomalie.

Poids = kg Taille = mètre TA repos = FC repos =

+Un électrocardiogramme standardisé de repos datant de moins de 2 ans (joindre obligatoirement le compte rendu) :

NORMAL ANORMAL

+Rappel vaccination antitétanique : A JOUR RAPPEL A FAIRE

Fait à : le : Signature et Cachet du médecin

LA COMMISSION MEDICALE

Accorde N'accorde pas le surclassement à M., Melle

Fait à Signature du Président

Le de la Commission Médicale

CES EXAMENS NE SONT PRIS EN CHARGE NI PAR LA FFVoile, NI PAR LES ORGANISMES SOCIAUX
Règlement médical de la FFVoile consultable sur www.ffvoile.org (cf. article 8 au dos de ce formulaire) - Original à adresser à la Commission Médicale de la FFVoile





EXTRAIT DU REGLEMENT MEDICAL DE LA FFVoile

Adopté par le Conseil d'Administration de la FFVoile le 18 novembre 2006 et modifié lors du Conseil d'Administration de la FFVoile du 23 février 2007, du 21 décembre 2007, du 13 juin 2008, du 26 septembre 2008, du 3 octobre 2008, du 25 février 2009 et du 04 mars 2011.



ARTICLE 8

L'obtention du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins.

La Commission Médicale Nationale de la FFVoile :

- **rappelle** que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :
 - engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens,
 - doit être pratiqué dans un environnement médical approprié quand il a lieu avant une compétition.
- **précise** que le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.
- **conseille** :
 - de tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures,
 - de consulter le carnet de santé,
 - de vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur : rachis, ceintures, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies.
- **insiste sur les contre-indications à la pratique de la Voile** :
 - toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité,
 - en cas de doute, contacter la Commission Médicale.
- **préconise** :
 - une mise à jour des vaccinations,
 - un bilan dentaire annuel,
 - une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 40 ans,
 - une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans,
 - un examen ORL et visuel.
- **prescrit** :
 - en cas de demande de surclassement de se référer à la règle établie par le conseil d'administration de la FFVoile, jointe en annexe 1 du présent règlement.
De plus, une dérogation peut être accordée sur présentation du dossier à la Commission Médicale Nationale qui statuera après entretien et examen de l'intéressé, et si besoin avis autorisé. Cette dérogation ne peut être accordée que dans l'hypothèse ou un surclassement es envisage pour la discipline et la compétition concernée.
 - Les conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habitables en solitaire et en double devant respecter les RSO de type 0.1 et 2 sont définies en annexe 3 du présent règlement.
 - pour toute course en haute mer, de réaliser un bilan médical de l'intéressé le plus complet possible, en relation avec la ou les compétitions envisagées.